



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2018, les règlements suivants :

RCA18-14004: Règlement autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs.

RCA18-14005 : Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs.

RCA18-14006 : Règlement autorisant un emprunt de 3 231 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments.

RCA18-14007 : Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs (réalisés à l'interne).

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements le 30 janvier 2019. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 5 février 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication :
[Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal](#)